

l'honorable monsieur, quand je me rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, il s'est prêté à la création d'une Commission instituée par une mesure analogue à celle qui nous occupe en ce moment. C'est ce qui fait surgir un doute dans mon esprit. Sans cela, j'aurais pu appuyer les vues de l'honorable sénateur. J'ai demandé à mon très honorable ami d'Eganville (le très honorable M. Graham) de me donner une explication. Le très honorable sénateur a été pendant quelque temps interloqué; puis, avec son affabilité ordinaire, il a éludé la question et répondu à côté. Je soumetts de nouveau le point à la considération de mon honorable ami.

L'honorable M. BEIQUÉ: Je tiens à signaler à mon honorable ami de Montarville (l'honorable M. Beaubien) la question de savoir si sa proposition, une fois adoptée, n'aurait pas pour effet d'embarrasser un nouveau gouvernement dont la politique ne serait pas en accord avec celle de la Commission du tarif. De toute évidence, le gouvernement serait alors contraint de se débarrasser de cette Commission. Et en conséquence il serait tenu d'indemniser les membres de la Commission à équivalence de leurs cinq autres années de service.

L'honorable M. BEAUBIEN: Cette conclusion ne me paraît pas s'imposer. Le rôle de la Commission consistera simplement à déterminer les faits; rien de plus.

L'honorable M. DANDURAND: Absolument comme la première Commission.

L'honorable M. BEAUBIEN: La Commission déterminera les faits concernant l'industrie; par exemple, le prix de revient d'un certain article en ce pays et dans les pays qui font la concurrence dans la vente de cet article sur nos marchés. Telle est la sorte de précisions que le gouvernement veut obtenir afin de réaliser sa politique. Mais il ne s'ensuit en aucune manière qu'un autre gouvernement ne puisse tirer de ces faits des déductions très différentes. La Commission du tarif est créée dans le simple but de compiler les données au profit de tout gouvernement, pour l'éclairer dans l'application de sa propre politique, quelle qu'elle puisse être.

Me sera-t-il permis de saisir l'occasion pour répondre à mon honorable ami de Rougemont (l'honorable M. Lemieux)? Il me paraît singulier qu'il ait pu interpréter mes remarques comme une attaque contre la Commission des chemins de fer. J'ai affirmé que cette durée de dix ans nous permet d'obtenir de bons représentants dans la Commission des chemins de fer, et que si cette durée de dix ans n'avait

L'hon. M. LAIRD.

pas été prévue, nous n'aurions pas pu nous procurer les services de ces commissaires.

Tel est l'unique sens de mon argument à cet égard, et si mon honorable ami veut bien lire mes remarques, il constatera qu'il n'était aucunement justifié de donner à mes paroles l'interprétation qu'il leur a donnée.

L'honorable A.-B. COPP: Honorables sénateurs, je tiens à me déclarer d'accord avec les vues que l'honorable sénateur de Manitou (l'honorable M. Sharpe) a hier exprimées sur cette question. Tout d'abord, je pense comme lui qu'en ce moment il n'est pas nécessaire d'organiser une Commission du tarif dans le Dominion du Canada, pour les raisons qu'il a exposées. Cette Commission entraînerait une lourde dépense, et vu l'état actuel des affaires au pays, il est très douteux que cette forte dépense doive être engagée. Un autre argument présenté par mon honorable ami me paraît encore mieux fondé, c'est que jusqu'ici les travaux d'une Commission tarifaire ont pour ainsi dire été nuls. Selon la remarque de l'honorable sénateur qui siège à ma gauche, il y a en l'autre Chambre une divergence ou une ligne de démarcation entre les partis sur la question du tarif, laquelle a toujours été plus ou moins controversée. Au Canada, nous avons un parti de bas tarif et un parti de haut tarif, et aujourd'hui c'est le parti du haut tarif qui détient le pouvoir. Dans la courte session de l'automne dernier, de même que dans la présente session, la question tarifaire a été mise à l'étude, et le parti au pouvoir a assumé la responsabilité de hausser le tarif à un point aussi élevé que l'on pouvait naturellement s'y attendre. On sait bien que durant toute ma vie—on rétorquera peut-être que j'ai constamment été préjugé—je me suis toujours opposé à une haute protection en ce pays. En ce moment, nous avons au Canada un haut tarif de protection et je suggère à mon honorable ami de Manitou que nous appliquions durant les quatre prochaines années ce tarif élevé afin d'en connaître l'effet sur notre pays. Si le résultat est bienfaisant, mes honorables amis de la droite auront lieu de se féliciter et de recevoir une grande partie du mérite pour avoir préconisé ce tarif de protection.

Je renchéris sur les paroles de mon honorable ami de Manitou, et je dirai que, quant à moi, je ne suis pas marié à l'idée que nous avons besoin d'une Commission tarifaire. En tout temps, le ministre des Finances, quel qu'il soit, et le gouvernement en exercice, possèdent le plein pouvoir et l'entière autorité de régler les questions tarifaires. Ils sont à même de se procurer tous les faits né-